



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 4692

Texte de la question

M. Jean de Gaulle appelle l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur les difficultés pratiques engendrées par la substitution de l'euro au franc dans notre arsenal juridique. L'application d'un taux de conversion correspondant au taux pivot actuellement en vigueur dans le cadre du SME, comme cela semble, aujourd'hui, envisagé, entraînerait la définition de seuils particulièrement complexes, tant pour le calcul des prestations et aides publiques que pour la définition des barèmes fiscaux. Il lui demande, donc, de lui préciser si le Gouvernement envisage une approximation du taux de conversion ou des nouveaux seuils. Dans ce cas, il le remercie de lui indiquer les principes qui régiront cette approximation (simplification du taux ou du nouveau seuil, modification à la hausse ou à la baisse...)

Données clés

Auteur : [M. Jean de Gaulle](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4692

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3480